



Conseiller principal / conseillère principale en ressources humaines Service des ressources humaines Poste cadre régulier – Temps plein

À propos de Mont-Tremblant :

S'établir à Mont-Tremblant, des choix... peu importe votre

NATURE : bord de l'eau, montagne, milieu naturel, urbain et villageois. Un terrain de jeux à ciel ouvert !

La Ville de Mont-Tremblant déborde d'activités sportives et culturelles : pistes cyclables, de ski de fond, de raquette, de randonnée pédestre, complexe aquatique aréna, circuit d'entraînement pour vélo, course à pied, natation, parc récréatif de vélos, golfs, salles d'exposition, salle de spectacles, bibliothèques, spectacles en plein air, marché d'été et plus encore.

Une ville pour tous avec ses garderies, écoles primaires, école secondaire, Centre collégial, centre de formation professionnelle, Université du 3^e âge.

Changer de NATURE, c'est facile avec le transport en commun de Mont-Tremblant et la carte *Vivre Mont-Tremblant*.

Notre mission :

Ville centre, ouverte sur le monde, ayant à cœur la qualité de vie de ses citoyens et citoyennes, dont la mission est d'offrir des services efficaces, efficaces et diversifiés afin d'assurer l'épanouissement et le sentiment d'appartenance.

Elle favorise l'équilibre et l'harmonie dans toutes ses sphères d'intervention.

Elle améliore de façon constante l'expérience Mont-Tremblant et encourage un mode de vie sain et actif.

Elle assure la mise en valeur de son patrimoine naturel, culturel et bâti.

Elle se base sur les principes de développement durable afin d'assurer une économie forte et variée de son territoire.

Les personnes intéressées à postuler doivent transmettre leur curriculum vitae ainsi qu'une lettre de motivation avant 16 h 30 le 31 janvier 2020.

Par la poste :

Service des ressources humaines
Affichage 2019-77-RH
1145, rue de Saint-Jovite
Mont-Tremblant QC J8E 1V1

Par courriel :

ressourceshumaines@villedemont-tremblant.qc.ca

Nous vous remercions de votre intérêt pour la Ville de Mont-Tremblant. Seules les personnes retenues seront contactées.

Description sommaire du poste :

Sous l'autorité du directeur du Service des ressources humaines, le conseiller principal ou la conseillère principale en ressources humaines planifie, organise, dirige et contrôle l'ensemble des activités du service des ressources humaines. Plus particulièrement, la personne analyse, conseille et intervient dans des dossiers reliés aux relations de travail, à la gestion de la discipline, aux accommodements, à la gestion du rendement et à l'interprétation des lois, règlements, politiques et conventions collectives.

La personne définit les besoins du service en matière de procédures, de processus et d'initiatives RH. Elle assure une cohérence dans l'application des conditions de travail, des directives et politiques se rattachant au personnel syndiqué et non syndiqué. Elle agit à titre de spécialiste en relations de travail, elle conseille et oriente les gestionnaires sur toute question relative au domaine des relations de travail (mesures disciplinaires, enquête, incidents au travail, etc.). Elle interprète et joue un rôle-conseil pour l'application des conventions collectives. Elle participe à diverses rencontres, comités paritaires, CRT ou à tout autre groupe de travail et en rédige les comptes rendus. Elle assure la gestion et l'analyse des griefs, des mécontentements et autres litiges soumis par les syndicats ou les salariés, prépare la documentation pertinente et en assure un suivi rigoureux. Elle documente les dossiers et procède à différentes recherches jurisprudentielles, doctrinales et légales en relation avec les dossiers traités. Elle prépare toute analyse synthèse requise ou tout rapport de recherche approprié. Elle procède au traitement nécessaire de tout règlement, entente, et prépare divers rapports, projets de lettres d'entente, politiques ou directives requises dans le cadre du traitement des litiges ou de l'application ou l'administration de la convention collective. Elle participe à l'élaboration de stratégies en relations du travail et en assure l'application. Elle assure une communication continue avec les employés et les représentants syndicaux. Elle assure le suivi des demandes de libérations syndicales. Elle participe à la négociation des conventions collectives. Elle assure une supervision des cas litigieux du volet santé et mieux-être. Elle est responsable du suivi des évaluations de rendement de tout le personnel. Elle collabore et conseille les autres membres de l'équipe des ressources humaines dans la réalisation des objectifs de la direction des ressources humaines. Elle effectue des études, des analyses et des consultations dans le cadre de mandats spécifiques qui lui sont confiés, et produit des rapports et des tableaux de statistiques. Elle assure le suivi des indicateurs de performance liés aux dossiers sous sa responsabilité. Elle maintient à jour ses connaissances et expertises dans les domaines relevant de ses responsabilités. Elle agit à titre de représentante de l'employeur, lorsque requis, auprès des instances externes.

Cette liste n'est pas restrictive. Dans l'exécution de ses fonctions, le conseiller principal ou la conseillère principale en ressources humaines effectue toutes tâches connexes.

Exigences :

Savoir :

- Détenir un baccalauréat en gestion des ressources humaines ou dans un domaine pertinent à l'emploi.
- Être membre de l'Ordre des CRHA.
- Avoir une bonne maîtrise des différentes lois du travail.
- Avoir une excellente maîtrise du français tant à l'oral qu'à l'écrit.
- Avoir une bonne connaissance de la suite Microsoft Office.

Savoir-faire :

- Posséder un minimum de huit (8) années d'expérience dans la fonction.
- Avoir de l'expérience et une connaissance du milieu municipal et syndiqué sont un atout.

Savoir-être :

- Démontrer un sens développé de la planification et de l'organisation.
- Avoir un grand sens de la confidentialité et du discernement.
- Posséder de grandes habiletés pour les relations interpersonnelles et la gestion de conflit.
- Démontrer de l'habileté pour le travail d'équipe.
- Posséder un esprit d'analyse et de synthèse.
- Faire preuve d'autonomie, de rigueur et d'empathie.
- Avoir le souci du service à la clientèle.